

# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



## Délibération 2014-145 du 11 Septembre 2014

L'an deux mil quatorze, le onze septembre à dix-huit heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes C. DUMORTIER (BAPAUME) – V. HERMANT (BUCQUOY) – M.-F. NOWROCKI (HERMIES) – F. DEHON (VAULX-VRAUCOURT) -

MM. X. DUQUESNE (ACHIET-LE-PETIT) – G. POUILLAUDE (BANCOURT) – L. GABRELLE (BAPAUME) – G. CUIVILLIER (BEAUMETZ-LES-CAMBRAI) – P. COLLE (BUCQUOY) - J.N. MENAGE (COURCELLES-LE-COMTE) – R. PARSY (COURCELLES-LE-COMTE) – D. REBOUT (CROISILLES) – H. COPIN (GOMIECOURT) – L. ANTINORI (HAVRINCOURT) - G. TRANNIN (LECHELLE) – P. WELELE (MORVAL) – J. VASSEUR (MORY) – J.-M. BLAISE (MOYENNEVILLE) – L. GUISE (WARLENCOURT-EAUCOURT)

M. H. COPIN, absent et excusé, a été suppléé par M. J. LOCQUET

M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par M. J.-Y. HARMEGNIES

M. L. GUISE, absent et excusé, a été suppléé par M. J.-M. DEMAILLY

M. J.-M. BLAISE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. M. BLONDEL

**Objet : Budget Annexe « Développement Economique »  
Décision Modificative N° 1**

La séance ouverte, Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté le vote du budget annexe concernant le service Développement Economique et Cellules Commerciales de la collectivité intervenu le 14 mars 2014.

Monsieur le Président évoque ensuite la délibération actée par le Conseil Communautaire de l'ancienne Intercommunalité de la Région de Bapaume le 26 novembre 2012 fixant le principe de soutien financier des entreprises du territoire ayant sollicité une aide régionale dans le cadre d'un projet de développement de leurs activités et attribuant une subvention de 10 000 € à l'Entreprise POUCHAIN de VILLERS-AU-FLOS au titre de son programme d'investissement.

Monsieur le Président précise que l'entreprise a réalisé les investissements programmés et a créé les emplois décrits dans le dossier de demande de subvention. Ce dossier a été soutenu dans le cadre du programme d'aide à l'investissement des entreprises à hauteur de 50 000 €.

Monsieur le Président propose de confirmer la subvention de 10 000 € attribuée par l'ancien EPCI et de modifier le budget annexe Développement Economique pour permettre le versement de cette aide.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide à l'unanimité des membres présents :

- de confirmer l'aide de 10 000 € accordée à l'Entreprise POUCHAIN de VILLERS-AU-FLOS en accompagnement des la mesure d'aide accordée par la Région Nord-Pas de Calais,
- d'approuver la Décision modificative N°1 du budget annexe Développement Economique pour tenir compte du versement de cette subvention,
- de modifier le budget Développement Economique de la façon suivante :

Art 2131 – Opération 14 Bâtiments Relais :	- 10 000 €
Art 2042 - Subvention d'équipement :	+ 10 000 €

- d'autoriser Monsieur le Président à procéder au versement de l'aide accordée à l'Entreprise POUCHAIN de VILLERS-AU-FLOS.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 11 septembre 2014 et transmission en Préfecture le 11 Septembre 2014.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage  
le 11 Septembre 2014 et transmission  
en Préfecture le 11 Septembre 2014

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.



Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.

